

Éléments d'information sur les rythmes scolaires en Finlande

Description du système éducatif danois (premier et second degrés)

■ Le nombre d'année obligatoires

L'école obligatoire dure neuf années : l'élève y entre à sept ans et en sort à seize ans.

■ Les différents niveaux

Le système éducatif finlandais se compose :

- du jardin d'enfants (*Päiväkoti*) où les enfants peuvent être accueillis dès l'âge de 1 an ;
- de l'enseignement préscolaire (*Esiopetus*), qui forme une transition d'une année entre le jardin d'enfants et l'école ;
- de l'enseignement dit « fondamental » (*Perusopetus*) pour les enfants de 7 à 16 ans. Il correspond à l'école primaire et au collège. Durant les six premières années (cycle de l'école primaire), l'enseignement est généralement donné par un professeur des écoles, et durant les trois dernières années (cycle du collège) par des professeurs spécialisés dans une ou deux matières ;
- de l'enseignement secondaire supérieur ou lycée (*Lukio*), pour les élèves de 16 à 19 ans en moyenne, qui prépare à l' « examen de matriculation ».

■ L'organisation administrative

Le système scolaire finlandais se distingue par un fonctionnement très décentralisé. Le ministère de l'Éducation pilote l'ensemble du système. Les six provinces finlandaises disposent également d'un département de l'Éducation et de la Culture. Ce sont surtout les communes qui exercent la compétence éducative, dans le cadre établi au plan national.

Les lois, très concises, définissent les objectifs de l'enseignement au niveau national et non les moyens de les atteindre. Chaque municipalité a l'obligation d'organiser l'enseignement fondamental, mais elle est libre d'en définir les modalités. Chaque école peut choisir son matériel pédagogique ou la répartition des matières dans le cadre fixé par la loi. Les établissements jouissent d'une grande autonomie.

Dotées de bureaux municipaux de l'Éducation, les municipalités jouissent de larges pouvoirs : supervision de l'enseignement fondamental et préscolaire, gestion de la plupart des lycées généraux, etc.). Elles ont une grande latitude pour adapter les grilles horaires et programmes nationaux.

Rythmes scolaires finlandais (par niveau d'enseignement)

■ Généralités

La journée scolaire débute habituellement vers 8 heures. Les élèves de l'école fondamentale terminent vers 13 heures, 14 heures ou 15 heures la pause déjeuner durant environ 30 minutes.

■ Enseignement fondamental (Perusopetus)

Calendrier scolaire (dates de rentrée ; nombre de jours de classe par semaine, par année, etc.)

Le ministère de l'Éducation et de la Culture fixe les dates de rentrée administrative (1^{er} août) et de fin de l'activité pédagogique (dernier vendredi du mois de juin). Une année scolaire dure 38 semaines, soit 190 jours, de la mi-août jusqu'à fin mai - début juin (dernier jour ouvré de la semaine 22).

Il est de la responsabilité des écoles de fixer la date exacte de la rentrée scolaire, ainsi que d'ajouter quelques jours supplémentaires de vacances, comme par exemple des vacances d'automne.

La semaine scolaire compte 5 jours, du lundi au vendredi.

Vacances

Les vacances ont lieu généralement à Noël et l'été. Au printemps, une semaine de vacances est consacrée au sport.

Le calendrier scolaire de l'année 2010 / 2011 mentionne :

- deux à sept jours de vacances en octobre ;
- une à deux semaines de vacances entre le 18 décembre 2010 février et le 9 janvier 2011 ;
- une semaine de vacances entre le 21 février et le 13 mars 2011 ;
- quatre jours de vacances entre le 22 et le 25 avril 2011.

Heures de classe

Chaque séquence correspond à 45 minutes de cours et 15 minutes de pause.

Nombre de séquences hebdomadaires :

- 19 séquences : 19 heures par semaine pour les classes 1 et 2 ;
- 23 séquences : 23 heures par semaine pour les classes 3 et 4 ;
- 24 séquences : 24 heures par semaine pour les classes 5 et 6 ;
- 30 séquences : 30 heures par semaine pour les classes 7, 8 et 9.

Entre 7 et 14 ans, l'écolier français reçoit environ 2 000 heures de cours de plus que son camarade finlandais.

Nombre maximal d'heures d'enseignement

Au cours des deux premières années d'enseignement obligatoire, une journée d'école ne peut excéder cinq séquences. Par la suite, le nombre maximum de séquences par jour est de sept.

Les élèves du cycle primaire terminent leur journée scolaire vers 13 heures, ceux du cycle du collège vers 14 heures. Puis les élèves peuvent participer à des activités extrascolaires, dans ou hors de l'établissement scolaire. Ces activités sont organisées par les municipalités, parfois à titre onéreux mais à un coût modeste.

Durée d'un cours

Un cours dure 45 minutes. Les six premières années, chaque cours de 45 minutes est suivi d'un quart d'heure de récréation à l'extérieur.

■ Enseignement secondaire supérieur (Lukio)

Calendrier scolaire

Il n'existe pas de dispositions spécifiques concernant le nombre de jours fériés dans la législation qui précise uniquement les dates de début et de fin de l'année scolaire. Les jours fériés sont établis par l'établissement scolaire. Le gouvernement définit les objectifs généraux, le programme et le nombre d'heures qui doivent être consacrées aux différentes disciplines du tronc commun.

L'année scolaire se compose de deux semestres : le semestre d'automne et le semestre de printemps.

En règle générale, l'année scolaire débute au mois d'août et s'achève à la fin du mois de mai ou au début du mois de juin.

L'année est divisée en cinq périodes (trois périodes la dernière année) de six à sept semaines, dont chacune est couronnée par un examen dans les différents modules

Emploi du temps hebdomadaire et quotidien

L'établissement scolaire est ouvert cinq jours par semaine. Une leçon dure 45 minutes, suivie d'un quart d'heure de pause.

Les emplois du temps sont variables d'un établissement à un autre, et d'un élève à un autre, en fonction des matières optionnelles choisies.

Nombre d'heures de cours

Au lycée, la durée hebdomadaire d'enseignement passe à 30 heures, et jusqu'à 35 heures maximum, selon le niveau et les options. Toutes les disciplines sont divisées en modules appelés « cours », correspondant chacun à 38 séquences d'enseignement de 45 minutes.

Les élèves élaborent leur programme de cours pour chaque période de six semaines. Leur emploi du temps change d'une période à l'autre.

Pendant les trois années que dure normalement la scolarité secondaire supérieure, les élèves doivent suivre un minimum de 75 cours, dont 47 / 51 sont obligatoires (en fonction de ses choix en mathématiques) et au moins 10 cours approfondis.

Les cours obligatoires sont fixés au niveau national, tandis que les cours facultatifs sont choisis par l'établissement.

Réformes et débats actuels

Le rythme scolaire n'est pas remis en question en Finlande.

Sources :

Agence exécutive « Education, audiovisuel et culture » - Eurydice

« Description détaillées des systèmes éducatifs nationaux »

http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/eurybase/eurybase_full_reports/FI_EN.pdf

MELOT Colette, MARTIN Pierre, CARTRON Françoise

Rapport d'information fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication à la suite d'une mission effectuée en Finlande du 7 au 9 septembre 2009, Paris : Sénat, 46 p., 2010

<http://www.senat.fr/rap/r09-399/r09-3991.pdf>

ROBERT Paul, La Finlande : un modèle éducatif pour la France ? Les secrets de la réussite », Issy-les-moulineaux : ESF éditeur, 134 p. 2008,